

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS
En date du MERCREDI 5 août 2020 à 20 h**

Présents : M. BEGUE Xavier - M. BLANQUE Pierre - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel – M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie – Mme INGLES Martine – Mme LINTZ Ghislaine – M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Absents excusés : M. BUL Alain

Secrétaire de séance : Mme RODRIGUEZ Noémie

Date de convocation : 31 juillet 2020

Préambule : approbation compte-rendu de la dernière réunion du CM

- **Délégation du conseil municipal au maire**

Le CGCT permet au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Monsieur le Maire donne lecture des délégations possibles du conseil municipal auprès du Maire.

Le conseil municipal valide ces dernières sachant qu'elles permettent de pallier les urgences, et que toutes les questions sont toutefois préalablement débattues en conseil.

- **Assurance personnelle des élus**

Monsieur le Maire explique l'importance de souscrire un contrat d'assurance personnelle des élus qui les protège dans l'exercice de leurs missions. La MAIF propose un contrat collectif pour 137.14 € /an. Un devis à Groupama - assureur de la mairie - va être demandé. Le conseil municipal donne son accord pour souscrire une telle assurance.

- **Demandes de subvention des associations**

NOM de l'association	Propositions
RACC	300
Gym Caba	150
ASS Sclerose en Plaques	100
Football Club Cerdagne Font-Romeu Capcir	100
France alzheimer	100 sous réserve de demande
Vaincre la mucovisidose	100
La Ligue contre le cancer	100 sous réserve de demande
Ecole de Musique du capir et haut conflent	100
ADMR	50
Club de glace de Font-Romeu	50
France AVC 66	50
Association Chemin Faisant	100
TOTAL	1 300

Les propositions sont acceptées à l'unanimité par le conseil.

- **Local technique communal affecté à l'association communale de chasse agréée**

Avant le lancement du projet monsieur le Maire propose au conseil municipal de recevoir les signataires d'une pétition s'opposant à la construction de ce local technique municipal affecté à l'association communale de chasse agréée. La proposition est acceptée à l'unanimité.

- **Convention de projet urbain partenarial – Projet Cartier / SIAEPA / commune de St Pierre**

Monsieur le Maire présente la convention signée entre le SIAEPA et les consorts Cartier.

Cette convention de projet urbain partenarial (PUP) a pour objet la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation par le SIAEPA est rendue nécessaire pour la desserte par le réseau d'assainissement collectif des eaux usées de la parcelle n°302 sise route de la forêt.

La répartition financière sera ainsi répartie : 90% pour les conjoints Cartier (9 678.60 € HT), 10% pour le SIAEPA. La convention prévoit une exonération de la part communale de la taxe d'équipement pendant 5 ans. Le conseil municipal valide à l'unanimité la convention et autorise le maire à signer les documents utiles.

- **Agencement de 2 bureaux dans les locaux de la mairie**

2 bureaux doivent être aménagés dans les locaux de la mairie. L'un sera affecté au SIAEPA avec 3 bureaux, l'autre au SIECA avec 1 bureau. Le montage financier doit être réalisé, une partie des travaux sera réalisée en interne. Des devis sont demandés pour l'électricité et l'informatique et à prévoir pour la plomberie (chauffage) et le mobilier. Il s'agit d'une restructuration de bâtiments publics, par conséquent les demandes de subventions vont être effectuées auprès de la préfecture (DETR) et du département (AIT).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le lancement de la consultation.

- **Adhésion associations forêts**

Les adhésions à Bois énergies, collectivités forestières et PFCE sont validées par le conseil municipal.

- **Affouage 2020**

L'inscription à l'état d'assiette 2020 par l'ONF de la coupe d'affouage sur la parcelle 24 est validée à l'unanimité. 22 personnes se sont inscrites.

- **Travaux de réfection de la piste forestière du Pla du Cambre**

La solution retenue est une intervention sur toute la longueur de la piste. Une première demande de devis concernait une partie de la piste forestière, 3 devis avaient été fournis.

Le lancement du projet est accepté à l'unanimité. Une recherche de financement auprès de divers organismes va être étudiée, d'autres devis vont être demandés.

La station doit réaliser des travaux pour mettre en place le main libre. Une étude va être menée avec le SIECA sur la possibilité de mutualiser une partie des travaux.

- **Redevance dues par les opérateurs de communications électroniques pour l'occupation du domaine public**

La redevance due par Orange pour 2020 est établie à 1 259.49 €. Le conseil valide la proposition.

- **Renouvellement de la convention CEAF**

Le réajustement des tarifs va être étudié avant de renouveler cette convention.

- **Participation SITV 2020**

La participation 2020 est fixée à 987 € (identique depuis 2012) est validée par le conseil.

Vincent ECHARD, suite à sa participation à l'assemblée générale du SIVT, précise qu'en 2021 cette participation devrait être augmentée.

- **Inscription d'un itinéraire pédestre et VTT, au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée**

Itinéraire : du train jaune à la citadelle. Des précisions sur ce tracé vont être demandées à la com com avant de se prononcer sur l'autorisation de passage sur les chemins ruraux et parcelles communales.

- **Location des salles communales**

Monsieur le Maire propose d'actualiser les tarifs en vigueur depuis 2013 des locations des salles communales. Le conseil valide à l'unanimité les tarifs suivants :

- salle polyvalente : 200 € - 150 € pour les habitants de Saint-Pierre – Caution 400 €

- Salle hors-sac : 100 € - 50 € pour les habitants de Saint-Pierre – Caution 200 € La délibération La salle hors sac a été

La location sera gratuite pour l'assemblée générale des associations de la commune.

Les bénéficiaires seront affectés à la caisse des écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h .

Le Maire,
Pierre BLANQUE,

La secrétaire de séance,
Noémie RODRIGUEZ,